



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 065-216502260-20231211-2023083-DE



Séance du 11 décembre 2023 à 19h

2023/083

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Michel DUHAMEL, Bruno CAZERES, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Hélène FRANCES, Ingrid BOUTARFA, Jean-Baptiste MARTINEZ, Régine TOSON, Bernard LHOSSEIN, Alexandre ARRIZABALAGA, Juliette SALANNE, Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO

Absents : Noémie DEUTSCH, Stéphanie MARQUEZ (procuration Dominique GAYE), Caroline ECORCHON (procuration Régine TOSON), Sandrine TREBUCQ

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 22

Date de la convocation : 05 décembre 2023

TARIFS CANTINE

M. le Maire informe le conseil municipal du souhait de la municipalité, une fois le restaurant scolaire en fonctionnement stabilisé, d'offrir la possibilité de manger à la pause méridienne pour :

- Les agents de la collectivité,
- Les élus,
- Les agents du centre de loisirs,
- Les enseignants.

Il propose de mettre en place un tarif unique à 6,00 € par repas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ce tarif unique pour les personnels listés pour un montant de 6,00 € par repas.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,

Denis FEGNE